

Issy-Les-Moulineaux, le 13 mars 2025

CNP Assurances s'engage à certifier FSC® 100% de ses massifs forestiers à horizon 2030

CNP Assurances est la première entreprise propriétaire de forêts en France et le premier investisseur institutionnel français à s'engager dans la certification FSC pour la gestion durable de l'ensemble de ses massifs. Avec près de 55 000 hectares de forêts en France gérés par la Société Forestière, le Groupe est un investisseur précurseur en matière de préservation du vivant et de la biodiversité. Il se fixe pour objectif d'atteindre 100% de ses massifs certifiés FSC à l'horizon 2030.

Cette ambition s'inscrit dans le prolongement d'un engagement de long terme de CNP Assurances en faveur d'une gestion durable de la forêt. Cette gestion assure à la fois sa résilience face à l'évolution du climat, sa capacité à produire du bois pour alimenter la transformation écologique et son rôle de séquestration du carbone et d'abri pour la biodiversité.

Ces principes sont formalisés, depuis 2020, à travers la charte « Agir pour l'avenir » mise en œuvre par la Société Forestière. Depuis les années 2000, ils étaient reconnus par la certification PEFC pour l'ensemble des massifs forestiers de CNP Assurances. Après avoir obtenu en 2024 la labellisation FSC de deux massifs représentant près de 3 400 hectares, CNP Assurances étend aujourd'hui son ambition en s'engageant à faire certifier FSC 100% de ses massifs forestiers d'ici 2030.

De nombreuses pratiques exigées par la labellisation FSC étaient déjà intégrées dans la gestion forestière des massifs de CNP Assurances :

- Inventaire de biodiversité potentielle,
- Conservation d'îlots de vieillissement et de zones en libre évolution pour accueillir la biodiversité,
- Mise en place de continuités écologiques et diversification des essences.

La certification FSC va plus loin avec des exigences comme :

- La préservation de 5 « arbres biodiversité » par hectare, ce sont de vieux arbres, ou des arbres creux, qui servent d'habitat et de refuge pour les animaux et les insectes.
- Le maintien de 10 % de la surface du massif en réseau d'aires de conservation c'est-à-dire des zones où la préservation de la biodiversité prévaut sur la production de bois.
- L'attribution de 2 % de la surface en zone d'évolution naturelle où toute activité de gestion forestière est définitivement stoppée.

CNP Assurances s'est d'autre part engagée à ne transformer aucune forêt naturelle en forêt de plantation. Avec la démarche FSC, CNP Assurances contribue activement au développement de la certification en France. L'objectif est de renforcer un écosystème d'entreprises capables de répondre à la forte demande en bois responsable. Il s'agit également de soutenir durablement la croissance de la filière bois certifiée FSC.

L'ONG FSC est la référence mondiale en matière de gestion forestière responsable avec 160 millions d'ha dans le monde pour 64 500 entreprises certifiées. Très exigeante, elle évalue 70 critères avec plus de 200 indicateurs et est basée sur la conformité initiale aux normes. L'audit est réalisé par une tierce partie externe tous les ans (*Soil Association* dans le cas des forêts de CNP Assurances).

Marie-Aude Thépaut

Directrice générale de CNP Assurances



« Première entreprise propriétaire de forêts en France, CNP Assurances renforce son engagement d'investisseur durable en se fixant l'objectif ambitieux de certifier l'intégralité de ses forêts à horizon 2030 avec le label FSC. Nous espérons créer une dynamique positive et ainsi contribuer à développer la filière bois en France. Assureur et investisseur responsable, CNP Assurances gère de façon durable son patrimoine forestier pour proposer à ses assurés des rendements récurrents et réguliers sur le long terme tout en agissant pour la biodiversité et le climat. »

Aurélien Sautière

Directeur exécutif de FSC France

« FSC France salue avec enthousiasme l'engagement de CNP Assurances dans la certification FSC et son ambition claire à l'horizon 2030. Cet engagement pionnier et innovant illustre le leadership de CNP Assurances en matière de gestion forestière responsable, intégrant pleinement les enjeux environnementaux et sociaux. Cette démarche exemplaire créera un effet d'entraînement, en stimulant l'offre de produits certifiés FSC pour les entreprises de la filière bois et en répondant aux exigences croissantes des marchés d'aujourd'hui et de demain. »



Céline Scemama

Directrice générale de la Société Forestière



« Nous sommes fiers d'accompagner CNP Assurances dans cette démarche ambitieuse de certification FSC, qui garantit une gestion forestière respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. Cette initiative s'inscrit pleinement dans notre engagement en faveur d'une sylviculture durable, répondant aux enjeux climatiques et à la préservation de la biodiversité. »



Photo arbre biodiversité © Société Forestière

A propos du groupe CNP Assurances

Assureur de biens et de personnes, le groupe CNP Assurances compte plus de 8 300 collaborateurs. Son résultat net s'élève à 1 582 M€ en 2024. Filiale de La Banque Postale, le Groupe est N° 2 de l'assurance emprunteur immobilier et de l'assurance-vie en France. Il est le 5^e assureur en Europe et le 4^e assureur au Brésil. Ses solutions sont distribuées dans 19 pays par différents partenaires et assurent plus de 36 millions de personnes en prévoyance et protection, et 13 millions en épargne-retraite. CNP Assurances est un assureur et investisseur responsable (plus de 400 Md€ investis dans tous les secteurs) qui agit pour une société inclusive et durable, protégeant et facilitant tous les parcours de vie.

A propos de FSC

FSC® (Forest Stewardship Council®) est une ONG internationale, qui depuis plus de 30 ans, a pour mission de promouvoir une gestion des forêts écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable. FSC France est le bureau national qui représente FSC dans notre pays. Grâce à une gouvernance démocratique et équilibrée, dans un esprit de dialogue, FSC s'appuie sur le marché pour créer et mettre à disposition des utilisateurs des outils robustes, innovants et audités en faveur d'une gestion responsable des forêts.

A propos de la Société Forestière

La Société Forestière est un acteur de référence dans la gestion forestière et la valorisation des actifs naturels. Alliant expertise forestière et savoir-faire financier, nous accompagnons les investisseurs, propriétaires et institutions publiques dans la gestion durable et performante de leurs forêts et de leurs investissements liés aux ressources naturelles. Grâce à notre approche intégrée et à notre maîtrise des enjeux économiques, environnementaux et réglementaires, nous aidons nos clients à conjuguer rentabilité et durabilité, en transformant la forêt en un levier de création de valeur sur le long terme.

Contacts

CNP Assurances

Florence de Montmarin 01 42 18 46 51

Tamara Bernard 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous :     

